

pour plus d'informations :
www.departement06.fr



© Département06 - Mai 2018 - Ne pas jeter sur la voie publique



**Prenez garde à ce poison végétal :
la Berce du Caucase, terriblement
envahissante et allergisante.**





La Berce du Caucase, une espèce envahissante et allergisante

Cette plante ornementale très invasive est une grande ombellifère qui peut atteindre plusieurs mètres de hauteur. Elle aime les milieux frais et humides et se retrouve actuellement sur le pourtour du lac de Thorenc et en bordure de la rivière La Lane et de ses affluents.

Il est conseillé de ne jamais la toucher car sa sève entraîne des allergies avec des brûlures cutanées.

Pour l'éradiquer, le Département des Alpes-Maritimes prend en charge et coordonne, avec l'appui de partenaires scientifiques et techniques, une campagne de lutte comprenant l'arrachage des jeunes plants et la coupe des inflorescences afin d'éviter toute dissémination des graines.

Charles Ange GINESY

Président du Département des Alpes-Maritimes

COMMENT L'IDENTIFIER ?

De la famille de la carotte, la Berce du Caucase est une ombellifère qui mesure de 2 à 4 mètres de hauteur.

Ses fleurs blanches s'épanouissent en ombelles aplaties de mi-juillet à début août.

Ses tiges robustes sont couvertes de poils blancs rudes et présentent des tâches rougeâtres ; les feuilles imposantes, profondément divisées en lobes dentés, mesurent 1 à 3 mètres d'envergure.

OÙ RISQUE-T-ON DE LA TROUVER ?

Elle se développe dans les milieux frais, humides et perturbés et particulièrement au bord des cours d'eau qui disséminent aisément les graines.

Elle est actuellement localisée autour du Lac de Thorenc et en bordure de la rivière la Lane et de ses affluents.

QUELS SONT LES RISQUES ?

Le développement de la Berce du Caucase présente un risque pour la santé d'une part et pour l'environnement d'autre part : le contact avec la sève, combiné à la lumière, occasionne des lésions cutanées semblables à des brûlures et cette plante très compétitive se développe rapidement en colonies denses au détriment des espèces naturellement présentes portant gravement atteinte à la biodiversité.

QUE FAIRE ?

Ne plantez pas chez vous de Berce du Caucase et, si vous identifiez un plan dans votre jardin, signalez sa présence au Parc naturel régional des Préalpes d'azur au 04.92.42.08.63.

Ne touchez pas la plante et, en cas de contact avec la sève, lavez à l'eau et au savon et évitez toute exposition au soleil de la partie touchée pendant 48 heures. N'hésitez pas à consulter un médecin lors de l'apparition d'une réaction (peau rouge ou gonflée).

Le Service Force 06 du Département des Alpes-Maritimes participe activement à la lutte contre cette espèce envahissante, en mettant en œuvre des moyens humains et matériels, lors des deux vagues d'intervention programmées durant l'été sur le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur :

- en juin, pour la campagne d'arrachage des jeunes plants,
- en août, pour la campagne de coupe des inflorescences.



QUELS SONT LES MOYENS DE LUTTE ?

N'intervenez pas vous-même : le Département, avec l'appui de partenaires scientifiques et techniques, prend en charge depuis 2013 la campagne d'éradication qui devra se répéter pendant plusieurs années et doit respecter un protocole très spécifique à des périodes bien définies.

CE PROTOCOLE COMPREND :

- un arrachage manuel : réservé aux jeunes plants car les racines doivent être entièrement arrachées pour éviter toute repousse ;
- la coupe des inflorescences : sur les sujets adultes afin d'éviter la formation de nouvelles graines. Pour être efficace elle doit être pratiquée à un moment très précis de la floraison car sinon, la plante a la capacité de former de nouvelles inflorescences.